

DOSSIER DE PRESSE - Jeudi 22 juin 2023

COMPTÉ ADMINISTRATIF 2022

Une accélération de la politique d'investissement
de la 1^{ère} intercommunalité de Corse.



En 2022, la CAPA a poursuivi sa politique ambitieuse au service de son territoire et de la population en lançant de grands projets structurants visant à accompagner durablement la transformation du Pays Ajaccien.

2022 reste toutefois une année marquée par la crise sanitaire de 2020-2021, puis la guerre en Ukraine et ses impacts sur le coût de l'énergie et des matières premières. Ces événements ont impacté profondément les entreprises, les ménages et les collectivités locales.

De plus, durant la même période, le territoire communautaire a fait face à la répétition d'épisodes météorologiques majeurs. Ainsi, en peu de temps, le Pays Ajaccien a connu de nombreux bouleversements qui vont se poursuivre et s'amplifier dans les années à venir.

Durant l'année précédente, conséquence des crises sanitaire, géopolitique, environnementale et économique, la CAPA (comme l'ensemble des collectivités) a été confrontée à une flambée des prix sans précédent depuis 36 ans, qui impacte à plusieurs niveaux ses capacités budgétaires :

- Hausse des prix des carburants, de l'électricité, des matières premières et par extension des prestations confiées à des tiers
- Hausse du coût des assurances
- Hausse du traitement des agents du point publics (augmentation d'indice, revalorisation du SMIC, ...)
- Perte de ressources fiscales du fait des difficultés rencontrées par les entreprises et d'une moindre consommation.

Pour autant, la CAPA a maintenu sa politique d'investissement au service du territoire et de ses habitants.

Pour 2022, la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien adopte cinq comptes administratifs représentant un volume consolidé de 143 545 506,00 euros de dépenses (131 757 464,11 euros hors flux réciproques inter budgets) contre 116 451 477,09 euros mandatés en 2021, et affiche un résultat consolidé de 1 986 577,98 euros pour 18 158 973,18 euros au titre de l'exercice 2021. Ce résultat consolidé, établi après restes à réaliser, est celui considéré sur le plan juridique pour apprécier l'équilibre du compte administratif d'une collectivité.

Pour rappel, il doit être positif ou négatif dans une proportion maximale de 5 % des recettes réelles de fonctionnement. Avec un résultat positif de 2 M€, la CAPA respecte donc cette règle.

En 2022, la fonds de roulement diminue de 7,4 M€, pour s'établir à 14,7 M€ fin 2022.

Le savez-vous ?

Le compte administratif retrace la gestion et les réalisations de l'exercice budgétaire écoulé. Il arrête les comptes au 31 décembre de l'année et rapproche les réalisations des crédits votés lors des budgets et décisions budgétaires de l'année.

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

- L'épargne brute globalisée des budgets solidaires (principal, transport, environnement) s'élève ainsi à 5 918 068,76, soit 8,06 % des recettes réelles de fonctionnement, tandis que l'épargne nette globalisée s'établit à 4 432 588,98 euros, soit 6,0 %.

- En 2022, la dette globalisée des budgets solidaires a diminué de 302 126 euros. Combinée à une diminution de l'épargne brute de 1 101 516 euros, qui constitue son principal moyen de remboursement, cela se traduit par une évolution de la capacité de désendettement globalisée qui est passée de 2,13 ans à 2,48 ans. Elle continue ainsi de refléter un endettement très soutenable, puisqu'à titre d'illustration : la dernière moyenne connue des communautés d'agglomération (2021) ressortait à 4,7 ans.

UN BUDGET POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU PAYS AJACCIEN

Les dépenses du budget principal intègrent à la fois les dépenses des services supports, et de certains projets qui ne sont pas rattachés aux budgets annexes, notamment ceux qui concernent les compétences développement économique, l'aménagement du territoire, l'équilibre social, le cadre de vie ou l'habitat. Il est solidaire avec les budgets de l'environnement et des transports c'est-à-dire qu'il assure leur équilibre par subvention.

Le volume du compte administratif du budget général s'élève à 72 197 837,49 euros, dont 61 069 688,02 euros de dépenses réalisées au titre du fonctionnement et 11 128 149,47 euros de dépenses réalisées au titre de l'investissement. Il présente un excédent global de 368 547,94 euros.

LES CHIFFRES CLÉS

Le budget général a enregistré 68 136 319,01 euros de dépenses réelles sur l'exercice 2022 pour 56 558 159,13 euros en 2021. Il enregistre ainsi une augmentation de 20,5 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 57 553 700,42 euros et enregistrent une progression de 10,0 %. Cette évolution s'explique notamment par l'évolution de la masse salariale qui conjugue notamment la mise en place du RIFSEEP en année pleine, l'augmentation du traitement des agents des premiers échelons de catégorie C suite au relèvement du SMIC, la hausse du point d'indice.

Les versements aux communes (du chapitre 014), obligatoires (attribution de compensation) et facultatifs (dotation de solidarité communautaire) pèsent à eux seuls pour 21,9 millions d'euros, soit 38,0 % des dépenses réelles de fonctionnement.

A cela s'ajoute le fonds de concours de 1,9 M€ versé à la ville d'Ajaccio (au chapitre 65) au titre des équipements qui rayonnent sur l'ensemble du territoire communautaire

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal enregistrent une hausse de 8,5 % par rapport à 2021, à atténuer cependant de la reprise de la provision déchets de 1,8 M€ pour la transférer au budget de l'environnement d'une part, et à l'inscription en produits exceptionnels de la vente du terrain de Mezzana à la SPL Ametarra pour 1 327 347 € d'autre part. Sans prendre en compte ces recettes exceptionnelles, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement serait de 3,1 %.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10 582 619 euros, en progression de 149,6 % par rapport à l'exercice 2021.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 365 613,93 euros, en augmentation de 33,3 % par rapport à l'exercice 2021.

UNE AUGMENTATION DE LA MASSE SALARIALE DE 11,4 % PAR RAPPORT AU CA 2021

L'évolution se justifie d'une part par la prise en compte des avancements de carrière des agents et des revalorisations indiciaires. En 2022, 24 agents ont été promus en avancements de grade. 278 agents ont bénéficié d'avancements d'échelons sur l'ensemble de l'année 2022, ce qui représente un coût supplémentaire d'environ 245 k€.

De plus, une revalorisation de l'indice majoré minimal a été effectuée par application du décret n°2022-586 du 20 avril 2022 portant revalorisation de l'indice majoré minimum de la fonction publique avec effet au 1er mai 2022 qui passe de 343 (IB 371) à 352 (IB 382). Cela a touché 150 agents de la collectivité, pour un surcoût estimé à 10 k€.

Enfin en juillet 2022, la valeur du point de la fonction publique territoriale a été augmentée de 3,5 % et a impacté l'ensemble des agents. Cela représente un coût supplémentaire d'environ 299 k€.

De plus l'instauration du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) avec mise en place de la part fixe (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises, ou IFSE) et le versement de la part variable (complément indemnitaire annuel, ou CIA), a participé à l'augmentation du chapitre 012. En effet en 2022, l'IFSE a été versé en année pleine. Le CIA a été versé à 100 % pour les agents n'ayant pas d'absence et ayant eu une bonne évaluation professionnelle. Cela a représenté un coût supplémentaire pour 2022 de 215 k€. De la même manière de nombreux agents ont bénéficié d'une augmentation de leur IFSE en fonction de leur ancienneté sur le poste.

Sur la période 2017-2022, la CAPA a directement réalisé pour 31,4 M€ de dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23 et 45) sur son budget principal. Si l'on intègre les budgets annexes solidaires, on relèvera que près de 43,8 M€ ont été mandatés sur 6 ans.

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS

FONCTIONNEMENT :

HABITAT

Participation au service commun accueil demandeurs

Observatoire des loyers

Étude PLH3

PROTECTION ET VALORISATION DU CADRE DE VIE

Elaboration stratégie com du SAGE

Adhésion Fédération des EPL

Education à environnement du public et des scolaires

Subvention Qualitair Corse

Balisage et entretien plage de Lava

Etude érosion des milieux marins

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Transports scolaires

Billettiq ue SAEIV

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Fournitures de petits équipements cellule espaces verts

Expérimentation accomp. Espaces test agricole

ETA fourniture petit équipement

Etude attractivité économie du territoire (territoire industrie)

Dispositif intercommunal de soutien à l'ESS

Participation OIT

Soutien manifestations développement local

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Etude diagnostic stratégie prévention délinquance

Subvention Mission locale

Actions prévention et développement social

Sub politique de la ville

Subvention de fonctionnement au CCIAS

GRANDS PROJETS

Curage ouvrages et réseaux GEMAPI

Entretien ouvrages et réseaux GEMAPI –

Curage ouvrages et réseaux PU

POLICE INTERCOMMUNALE

Vêtements de sécurité

Fournitures de petit équipement

SYSTEME D'INFORMATION ET NUMERIQUE

Maintenance logiciels/salle conseil/onduleurs

Mise en œuvre schéma aménagement numérique

Etude mise en œuvre du SDSI et du PNT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

AMENAGEMENT

Participation à l'enfouissement de lignes EDF

HABITAT

Règlement aides hébergement et logement social

Participation Opah - Villages aides à réhabilitation

PROTECTION ET VALORISATION DU CADRE DE VIE

Restauration basse Vallée de la Gravona

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Etude zone mouillage organise golfe de Lava –

MOE mouillage organisé golfe de Lava

Etude technique digue aéroport

Travaux bassin Peraldi

TRANSPORTS ET MOBILITE

Participation PCRT (gestion intelligente des feux et priorités aux bus)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Travaux aménagement voie verte Valle di Mezzana

Travaux aménagement sentier Tavaco

Travaux aménagement sentier patrimonial Afa

GRANDS PROJETS

Travaux aménagement Alban

Travaux Caserne Grossetti

Travaux sur réseaux et ouvrages GEMAPI

Travaux renouvellement réseaux et ouvrages PU

POLICE INTERCOMMUNALE

Acquisition véhicules police intercommunale

SYSTEME D'INFORMATION ET NUMERIQUE

Matériel informatique

Acquisition projet territoire numérique

LES RESSOURCES : UNE FISCALITÉ ÉQUILBRÉE MALGRÉ UNE MODIFICATION DE LA STRUCTURE DES RESSOURCES FISCALES

L'année 2022 poursuit la modification de la structure des ressources fiscales entamée en 2021. En effet, celle-ci est dorénavant composée de trois parts (contre deux depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2011) : la fiscalité des entreprises (34 %) pour un montant perçu de 11 128 834 €, la fiscalité des ménages (27 %) pour un montant perçu de 8 828 828 € et la fraction de TVA reversée depuis 2021 en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales (39 %) pour un montant perçu de 13 043 227 euros.

Le produit fiscal total en 2022 augmente de 4,4% pour un gain de 1 398 651 €, sans augmentation des taux de fiscalité.

LA FISCALITÉ MÉNAGE

Le produit de fiscalité ménages s'élève à 8 828 828 € et représente 27 % des contributions directes perçues par la CAPA au titre de l'année 2022.

En 2021, une réforme de la fiscalité est venue modifier le « panier fiscal » communautaire. En effet, l'année 2020 ayant été la dernière année de perception de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) de la part du bloc communal dans son régime « classique », la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) devient la seule part encaissée à compter de 2021.

Pour compenser la perte fiscale engendrée par cette réforme, l'Etat reverse une fraction de TVA aux EPCI.

En 2022, le panorama de la fiscalité ménage CAPA est donc le suivant :

- **26 %** Taxe d'habitation (TH),
- **1 %** Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) et la Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB).
- **73 %** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB).

En 2022, la fiscalité ménage augmente de 3,7 % par rapport à 2021 représentant un gain de 312 365 euros.

LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE

En 2022, la fiscalité économique du territoire – qui représente 34 % des recettes fiscales de la CAPA – se compose de :

- 80 % de **Contribution Economique Territoriale (CET)** dont 57 % de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et 43 % de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Le produit de CET perçu en 2022 représente près de 8,85 M€, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à 2021 correspondant à un gain de 99 k€, principalement portée par la progression de la Cotisation Foncière des Entreprises, tandis que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) reste stable. La CVAE disparaît en 2023, compensée par l'Etat par une fraction de la TVA perçue au niveau national.

- 14 % de **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)** ; En 2022, la CAPA a reconduit le coefficient multiplicateur maximum de TASCOM de 1,20 pour un montant définitif perçu de 1601 419 €, soit une baisse de la recette de 12 % par rapport à 2021.

La baisse conséquente du chiffre d'affaires correspondant (-41 %) consécutive à l'augmentation de plus de 80 % enregistrée l'année passée semble traduire une année 2021 marquée par un important rattrapage fiscal pratiqué sur certains établissements assujettis.

- 6 % d'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**. En 2022, le produit des IFER s'élève à 679 121 € et représente 6 % de la fiscalité économique du territoire.

Le montant collecté de la Taxe de séjour s'élève à 1 038 842,51 euros, reversés comme suit : 934 958,26 € à l'OIT, 103 884,25 € à l'ATC. L'année 2022 marque l'entrée en vigueur de l'annualisation de la taxe de séjour sur le territoire et de la taxation au réel (et non plus au forfait) des ports et campings, en application de la délibération n°2021-081 votée par le conseil communautaire dans sa séance du 30 juin 2021.

LEXIQUE

CET : contribution économique territoriale

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

CFE : cotisation foncière des entreprises

TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales

IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT : DES BUDGETS ANNEXES DÉDIÉS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DES TRANSPORTS

Les chiffres clés

Le volume des dépenses mandatées au compte administratif du budget des transports s'élève à 16 247 516,72 euros, dont 12 629 471,66 euros des dépenses (77,7 %) réalisées au titre du fonctionnement.

Le compte administratif du budget des transports présente un excédent global de 49 086,74 euros.

Son épargne nette n'est pas significative, puisque ce budget est équilibré par subvention du budget principal.

En 2022, 2 950 364,36 euros de dépenses d'équipement ont été réalisées sur le budget.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 645 844,18 euros et enregistrent une progression de 2,1 %. La subvention versée au délégataire (la SPL Muvitarra depuis le 1^{er} septembre 2016) pèse pour 9,31 millions d'euros (actualisation comprise) et représente 80 % des dépenses réalisées.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 12 957 547,76 €, en augmentation de 4,2 % par rapport à 2021, malgré une diminution de - 47,9 % de la subvention du budget principal.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 377 638,06 euros, soit augmentation de 75,3 % par rapport à 2021.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 360 467,46 euros, en progression de 167,8 %.

Les principales réalisations

FONCTIONNEMENT :

Transport maritime urbain
Débroussaillage
Achat de fournitures et matières

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Marché conception téléphérique
Matériel de transport Aiaccina (cristal)
Dépôt Aiaccina installation matériel
Développement modes actifs

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'ENVIRONNEMENT

Les chiffres clés

Le budget de l'environnement a enregistré 35 859 156,41 euros de dépenses réelles sur l'exercice 2022 pour 25 750 755,08 euros enregistrés en 2021, soit une progression de 39,3 %.

Le compte administratif de l'environnement présente un excédent global de 1 040,51 euros.

L'épargne brute du budget de l'environnement n'est pas significative s'agissant d'un budget dont la subvention est dimensionnée afin d'assurer l'équilibre comptable et qui, au demeurant, investit peu en proportion de sa surface financière.

Les dépenses d'équipement se portent à 6 167 552,97 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 29 005 728,54 euros, soit une progression de 16,8 %, et un taux de réalisation de 97,6 %.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 30 462 361,08 euros, en augmentation de 20,8 %, principalement liées à l'augmentation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères du fait de l'évolution des bases, des subventions et de la subvention d'équilibre du budget principal (qui intègre les 1,8 M€ de transfert de la provision précédemment exposée).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 853 427,87 euros, en progression de 655,6 % par rapport à 2021 ; pour un taux de réalisation de 70,4 %, contre 21,8 % l'exercice précédent. Sans l'acquisition des locaux dits « Fun Foot » destinés à accueillir le futur centre technique communautaire pour 4 342 654 €, leur évolution serait de + 176,8 %.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 270 419,73 euros, en hausse de 844,3 %, principalement du fait que l'emprunt contracté en 2021 à hauteur de 4,2 M€ n'a été mobilisé qu'en 2022.

Les principales réalisations

FONCTIONNEMENT :

- Etude optimisation de la collecte - 60 900 € (100,0%)
- Subvention FALEPA recyclage plastique
- Dotation de solidarité communautaire
- Maintenance torchère pour biogaz
- Garanties financières réhabilitation St Antoine
- Marché enlèvement du verre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Acquisition local Fun Foot
- Acquisition bacs redevance spéciale
- Opération pilote Tarra biodéchets
- Acquisition PAV
- Acquisition caissons amovibles déchetteries modulaires
- Acquisition bacs collecte sélective

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU

Les chiffres clés

Le volume mandaté du compte administratif du budget de l'eau s'élève à 7 105 919,51 euros, dont 1 797 521,58 euros en fonctionnement et 5 308 397,93 euros réalisés au titre de l'investissement.

Le budget de l'eau a enregistré 5 450 693,07 euros de dépenses réelles sur l'exercice 2022 pour 2 008 290,93 euros enregistrés en 2021, soit une augmentation de 171,4 % en comparant les budgets HT.

Le compte administratif de l'eau présente un excédent global de 739 001,65 euros.

L'épargne brute du budget de l'eau s'élève à 1 808 697,35 €, ce qui représente un taux de couverture de 77,1 % des recettes de fonctionnement.

Le niveau de dette porté par le budget de l'eau s'élève à 6 112 197,00 €. Rapporté à l'épargne brute, il détermine une capacité de désendettement à 3,38 ans. C'est un ratio très confortable au regard de la durée de vie moyenne particulièrement longue des investissements portés par ce type de service.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 4 240 985,16 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 634 746,58 € en 2022 contre 729 954,02 € en 2021. Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 69,9 %.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de - 5,6 % par rapport à 2021 (2,45 M€ contre 2,59 M€ en 2021). La baisse recensée est néanmoins à relativiser, 2021 ayant constitué une année de transition. En effet le délégataire Kyrnolia a indiqué qu'une partie de la facturation imputable à l'année 2020 a été reversée sur 2021, un changement interne de logiciel n'ayant pas permis de régulariser totalement la situation au 31 décembre 2020. Ce reliquat de l'année 2020 a ainsi été additionné à la surtaxe calculée au titre du 1er semestre 2021, se répercutant donc sur le volume d'encaissement constaté sur l'année. L'année 2022 traduit ainsi une dynamique plus représentative du territoire.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 815 946,49 euros et connaissent ainsi une progression de 276,7 % par rapport à 2021. En leur sein, les dépenses d'équipements s'élèvent à 4 240 985,16 € en 2022 contre 745 424,85 € mandatés en 2021 ; soit une augmentation de 468,9 %.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement hors reports est de 51,6 % (9,2 % en 2021).

Les principales réalisations

FONCTIONNEMENT :

- Achat eau SIVOM

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Etude ress. alternatives Gravona Tolla
- VDM - Maitrise d'oeuvre réservoir
- Etude desserte Résidence des Iles
- Renforcement desserte Rce des Iles
- Extension Chemin du Finosello
- Renouv Vazzio stade
- Renouv rue Frediani
- Renouv réseau BAN dépôt gaz
- Alata - Extension Chemin des Moulins
- Alata - Renouv Cardiglioni San Benedetto
- Cuttoli - Renouv descente Diceppu sous RD
- Peri - Renouvellement village
- Sarrola - Renouv liaison forage usine Piataniccia
- Tavaco - Extension cimetièrre
- AP - Trx réservoir adduction Valle di Mezzana
- Villanova - Piste ancien captages
- Réfection du génie civil des ouvrages - Rehab réservoirs

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Les chiffres clés

Le volume mandaté du compte administratif du budget de l'assainissement s'élève à 10 629 542,04 euros, dont 4 355 510,82 euros réalisés au titre du fonctionnement et 6 274 031,22 euros au titre de l'investissement.

Le budget de l'assainissement a enregistré 6 705 832,36 euros de dépenses réelles sur l'exercice 2022 pour 8 560 948,27 euros enregistrés en 2021, soit une baisse de - 21,7 %.

Le compte administratif de l'assainissement présente un excédent global de 828 901,14 euros.

L'épargne brute du budget de l'assainissement s'élève à 2 923 377,99 €, soit 63,7 % des recettes de fonctionnement. C'est un taux d'épargne brute conséquent au regard d'une moyenne des SPIC gérés en affermage de l'ordre de 50 %.

Le niveau de dette porté par le budget de l'assainissement s'élève à 21 946 121,00 €. Rapporté à l'épargne brute, il détermine une capacité de désendettement à 7,51 ans. C'est un ratio reste très confortable au regard de la durée de vie moyenne particulièrement longue des investissements portés par ce type de service.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 750 256,16 € en 2022 contre 1 487 516,02 € en 2021, soit une progression de 17,7 %. Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 91,9 %.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 3,0 % par rapport à 2021 (4,67 M€ HT contre 4,82 M€ HT en 2021). Les produits du domaine baissent légèrement de 2,6 % par rapport à 2021 et sont constitués principalement par le reversement de la surtaxe eau par Kyrnolia pour un montant global de 3,24 M€ dont 20 % au titre des abonnements facturés et 80 % au titre de la consommation (respectivement 35 et 65 % en 2021). La baisse recensée sur la redevance est néanmoins à relativiser, 2021 ayant constitué une année de transition. En effet le délégataire Kyrnolia a indiqué qu'une partie de la facturation imputable à l'année 2020 a été reversée sur 2021, un changement interne de logiciel n'ayant pas permis de régulariser totalement la situation au 31 décembre 2020. Ce reliquat de l'année 2020 a ainsi été additionné à la redevance calculée au titre du 1er semestre 2021, se répercutant donc sur le volume d'encaissement constaté sur l'année. L'année 2022 traduit ainsi une dynamique plus représentative du territoire.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 955 576,20 euros en diminution de - 29,9 % par rapport à 2021. Les dépenses d'équipements s'élèvent 3 108 749,15 euros en 2022, contre 5 303 976,27 mandatés en 2021 ; soit une diminution de - 41,4 %.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4,05 M€, en progression de 189,0 %. Cette évolution s'explique principalement du fait que l'emprunt contracté en 2021 a été mobilisé en 2022. Un nouvel emprunt contracté fin 2022 sera mobilisé en 2023.

Les principales réalisations

FONCTIONNEMENT :

Prestations de services SPANC

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- MO extension réseau Bastia
- MO extension réseau route de Calvi
- Etude enrochement Step Sanguinaires
- MO Step Villanova surcote chgt implant.



CONTACT: Lydie Hartmann 06 63 09 34 26 - e-mail: l.hartmann@ca-ajaccien.fr